

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.058
Objet

Règlement des frais de
Maître GEOFFROY : constat
piscine de FONCILLON.

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1970

DATE D'AFFICHAGE

29 juin 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 19

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent soixante dix
le vingt six juin à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, **BUJARD**, LANUSSE,
GACHET, COLLE, BOUCHET, NAULIN, Mme BIDEAU, MM. BOUDEY,
BERLAND, BROTREAU, OSQUIGUIL, POUGET, REIX, STIPAL, TETARD,
NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VULTAGGIO par M. le Maire

Absents : MM. Melle FOUCHE, MM. BETOUS, DOMEQ, CAMBLONG.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

Maître GEOFFROY, Huissier, est intervenu le 1er Juin 1970
pour dresser un constat à la piscine de FONCILLON et faire un
état des lieux et du matériel.

Il convient de régler à Maître GEOFFROY les frais de ce
constat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le procès-verbal de constat établi par Me GEOFFROY à
la piscine de FONCILLON, le 1er Juin 1970 et l'état de frais
correspondant,

DECIDE :

- de régler à Me GEOFFROY, Huissier de Justice à ROYAN, la somme
de 128 F,48 (cent vingt huit francs quarante huit centimes)
- d'imputer la dépense au chapitre 934 - ARTICLE 665 du Budget 1970.

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits
ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVE
ROCHEFORT-MER, le 3 - JUIL 1970
Le Sous-Prefet

Pour extrait conforme
Pour le Maire
Adjoint Délégué,

